

## Prévention et gestion des déchets

### Lancement de l'apport volontaire des ordures ménagères à Ballaison et Loisin

22 février 2021



Contact presse : Caroline BLONDET  
c-blondet@thononagglo.fr / 06 07 35 85 03

 **A partir du lundi 5 avril 2021**, l'apport volontaire des ordures ménagères va être lancé sur les communes de Ballaison et de Loisin, pour les particuliers uniquement. Les dernières collectes en porte-à-porte seront assurées lundi 5 avril pour Ballaison et mardi 6 avril pour Loisin. Les habitants déposeront alors leurs ordures ménagères aux espaces-tri, là où ils ont déjà pris l'habitude depuis quelques mois de déposer les déchets recyclables. Après Sciez en 2017 puis Douvaine en 2020, le déploiement de l'apport volontaire se poursuit dans l'agglomération, avec des résultats positifs.

## **\_ Le déploiement de l'apport volontaire des ordures ménagères répond à 3 objectifs principaux :**

### **Préserver l'environnement**

Devant l'augmentation constante de la population et le développement de nouveaux logements, la question de la collecte des déchets se pose régulièrement, notamment en matière de préservation du cadre de vie et de la propreté des voies. Il s'agit aussi d'encourager l'utilisateur à modifier son comportement :

- en développant le tri sélectif et en améliorant la qualité de ce dernier
- en adoptant de nouvelles pratiques de gestion des déchets verts : compostage individuel et collectif, broyage...
- en modifiant ses comportements d'achat, en donnant une seconde vie aux objets dont il n'a plus l'utilité...

### **Faire face à la saturation de l'usine d'incinération à Thonon-les-Bains**

Les ordures ménagères du territoire sont actuellement confiées au STOC (Syndicat de Traitement des Ordures du Chablais), qui gère leur incinération à Thonon-les-Bains principalement. Toutefois, cette usine ne parvient plus à répondre au besoin : en 2019, sur les 20 938 tonnes d'ordures ménagères collectées sur le Bas-Chablais, environ 1 500 tonnes ont dû être transférées en parallèle vers les usines d'incinération de Passy, Bellegarde, Bourgoin-Jallieu et Lyon.

### **Maîtriser les coûts**

A cela s'ajoute la nécessité de maîtriser les coûts de traitement et de gestion de ces déchets : grâce à l'amélioration des résultats de tri, les volumes d'ordures ménagères collectés baissent. Les coûts d'investissement pour l'acquisition des conteneurs et l'aménagement des Espaces-tri sont amortis rapidement, du fait de la réduction des coûts de collecte et de la hausse des volumes de déchets recyclables collectés.

## **Des résultats positifs à Sciez et Douvaine**

Le nouveau système d'apport volontaire des ordures ménagères remplit le principal objectif fixé par Thonon Agglomération en termes de réduction des déchets. Depuis la mise en service des espaces-tri, **les volumes de déchets recyclables collectés ont marqué une nette progression**, tandis que le tonnage d'ordures ménagères s'oriente à la baisse. Si des ajustements ont été nécessaires, notamment en période estivale à Sciez, le dispositif produit les preuves de son efficacité.

### **Les résultats sur les différentes filières sont les suivants\* :**

- Emballages : + 56 %
- Papier : + 58 %
- Verre : + 43 %

*\* Comparaison des performances de tri par habitant et par an entre les communes de Thonon Agglomération (hors ville de Thonon) et la moyenne des performances constatées à Douvaine et à Sciez (communes en apport volontaire).*

## \_ Le dispositif mis en place à Ballaison et Loisin

**Douze points d'apport volontaire, les « Espaces-tri »,** ont été créés sur les deux communes en 2020. Ils sont équipés de conteneurs semi-enterrés ou enterrés, en fonction de leur lieu d'implantation. Le choix de conteneurs enterrés a été privilégié notamment dans les centres-villages, à proximité des sites touristiques ou encore des établissements scolaires pour une meilleure intégration paysagère.



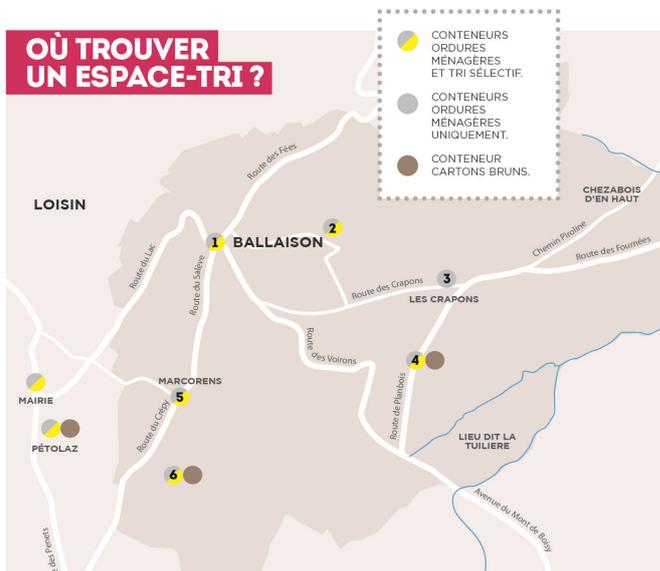
**Le coût total de l'aménagement des espaces-tri pour ces deux communes (travaux et fourniture de conteneurs) s'est élevé à 572 707 € TTC.**

Chaque Espace-tri est composé de conteneurs pour le dépôt des **ordures ménagères** et de conteneurs pour le dépôt des **déchets recyclables** (à l'exception de la résidence Avully à Ballaison) : verre, papier et emballages (cartonnettes, bouteilles plastiques, emballages métalliques et briques carton).

Chacune des deux communes accueille également deux conteneurs de collecte des **cartons bruns**, qui doivent être déposés pliés et une fois les éléments plastiques ou le polystyrène jetés. Ceux-ci représentent en effet des volumes de plus en plus importants. Pour pouvoir être recyclés, ils ne doivent pas être déposés dans les conteneurs jaunes dédiés aux emballages légers. Si les conteneurs dédiés sont pleins, les habitants doivent impérativement déposer les cartons bruns en déchetterie.

Sur Ballaison et Loisin, sont désormais mis à la disposition des habitants :

- 6 espaces-tri à Ballaison, dont 2 équipés de conteneurs pour les cartons bruns
- 6 espaces-tri à Loisin, dont 2 équipés de conteneurs pour les cartons bruns
- 36 conteneurs enterrés ou semi-enterrés pour les ordures ménagères.
- 47 conteneurs enterrés ou semi-enterrés pour le tri sélectif.



## \_ Les bons gestes

Pour que ce changement se produise positivement pour les habitants, ceux-ci sont invités à :



- **trier leurs déchets à la maison** : les déchets recyclables d'un côté, les ordures ménagères de l'autre, dans **un sac-poubelle dont la contenance ne doit pas dépasser 50 litres** ; au-delà l'ouverture du conteneur ne permet pas de déposer de sacs. Les déchets spécifiques doivent être déposés à la déchetterie : gros cartons, déchets électriques et électroniques, meubles, ferraille, pneus, etc.

- **choisir un espace-tri sur l'itinéraire de leurs déplacements** : dans leur commune ou la commune voisine c'est possible aussi : désormais Ballaisson, Loisin, Douvaine mais aussi Sciez sont équipées.

### Sur place, 4 règles d'or à respecter :

- si le déplacement se fait en voiture : éteindre le moteur et la radio/musique de son véhicule
- ne rien déposer autour des conteneurs : respecter la propreté des espaces-tri et ne pas déposer de déchets au pied des conteneurs, c'est aussi faire preuve de civilité ! Tout dépôt sauvage constitue par ailleurs une infraction qui peut faire l'objet d'une amende de 35 € à 1 500 € (code pénal) et/ou de 1 500 € à 15 000 € (code de l'environnement).
- Déposer ses déchets de préférence entre 7h et 21h
- Respecter les consignes de tri

## \_ Les modalités d'information des habitants

### **Une campagne d'information en porte-à-porte dès le 1<sup>er</sup> mars**



Pour faciliter le changement d'habitude généré par le nouveau système de collecte, 4 messagers du tri iront à la rencontre de tous les foyers de Ballaisson et Loisin. Cette campagne d'information sera lancée début mars et durera 4 semaines environ.

Porteurs d'une accréditation de Thonon Agglomération, les messagers rappelleront également les règles de tri des déchets. Il s'agit aussi de recenser les pratiques de compostage sur le territoire et de rappeler les possibilités offertes en la matière, notamment la fourniture de composteurs à tarif réduit.

Les messagers du tri recenseront enfin les foyers souhaitant se débarrasser de leur bac individuel et n'en ayant plus l'utilité. Thonon Agglomération propose en effet un service gratuit d'enlèvement, afin que les anciens bacs soient recyclés dans des filières adaptées. Les habitants qui n'auront pas pu rencontrer un messager du tri et souhaitant bénéficier de ce service, seront invités à contacter le service Prévention et gestion des déchets de Thonon Agglomération entre le 5 et le 16 avril au 04 50 31 25 00.

### **Une réunion d'information en direct sur You Tube jeudi 4 mars à 18h30**

Cet échange sera l'occasion de présenter aux foyers des deux communes le nouveau système de collecte des ordures ménagères. Compte-tenu des directives nationales et des contraintes sanitaires en vigueur, la réunion sera proposée sous forme de visio-conférence diffusée en direct sur la page You Tube « Thonon Agglo ». Les participants auront la possibilité de poser leurs questions en ligne (sous réserve d'utiliser ou de créer un compte Google).

Interviendront à cette occasion Joseph Déage, Vice-Président en charge de Thonon Agglomération en charge de la politique de la prévention, du tri, de la collecte et de la valorisation des déchets, ainsi que Laëtitia Venner, Maire de Loisin, et Christophe Songeon, maire de Ballaisson.

### **Une nouvelle étape dans le déploiement de l'apport volontaire sur l'agglomération**

Dès lors que le nouveau système de collecte sera effectif à Ballaison et Loisin, ce sont environ 15 000 habitants de l'agglomération qui seront concernés par l'apport volontaire de leurs ordures ménagères, soit environ 16% de la population du territoire. L'objectif est de le déployer à l'échelle de toute l'agglomération.

**En 2021**, le déploiement se poursuivra ainsi sur les communes de **Veigy-Foncenex et de Bons-en-Chablais**, pour un coût estimé à 1,6 millions € TTC.

-----  
**Plus d'informations** : Thonon Agglomération - tél : 04 50 31 25 00